



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante et unième session

Vienne, 12-16 mars 2018

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue : réduction de la demande et mesures connexes

Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note a été établie conformément à la résolution 51/14 de la Commission des stupéfiants, intitulée « Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ». Dans cette résolution, la Commission a demandé aux États Membres représentés tant à la Commission qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de collaborer pour améliorer la coordination et l'harmonisation des mesures visant à faire face au VIH/sida en vue d'avancer vers l'objectif d'un accès universel des usagers de drogues à des services globaux de prévention, de soins, de traitement et de soutien. Dans cette même résolution, elle a prié le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) de porter à la connaissance des États Membres les décisions pertinentes du Conseil de coordination du Programme à ses sessions se tenant au premier semestre de chaque année, à partir de sa cinquante-deuxième session, et demandé à l'ONUDD de transmettre chaque année ses résolutions pertinentes au Président du Conseil de coordination du Programme. La présente note donne des informations sur les décisions pertinentes prises par le Conseil de coordination du Programme à sa quarantième réunion, tenue à Genève du 27 au 29 juin 2017.

* E/CN.7/2018/1.



I. Promotion de la diffusion des décisions et des résolutions entre les États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

1. À sa quarantième réunion, tenue à Genève du 27 au 29 juin 2017, le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a rappelé que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects était guidée par les principes directeurs suivants : s'aligner sur les priorités des parties prenantes nationales ; se fonder sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ; se fonder sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ; se fonder sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ; promouvoir des ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui ; et se fonder sur le principe de non-discrimination¹.

2. À la même réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné et formulé des décisions, recommandations et conclusions concernant notamment le point de l'ordre du jour relatif au modèle opérationnel affiné de l'ONUSIDA. Il a accueilli avec satisfaction le rapport final du Panel mondial stratégique ; a salué et validé le Plan d'action du Programme commun de l'ONUSIDA et a demandé que ce plan d'action soit mis en œuvre ; et a prié le Directeur exécutif et le Comité des organismes coparrainants de lui soumettre, pour examen et orientation, à ses quarante et unième et quarante-deuxième réunions, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de ce plan d'action.

3. Également à la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), le Conseil a notamment encouragé les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles et à verser dès que possible leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016-2021 ; a approuvé le budget de l'ONUSIDA pour 2018-2019 ainsi que son modèle révisé pour la mobilisation et l'attribution des ressources ; et a prié le Directeur exécutif et le Comité des organismes coparrainants de lui rendre compte, à sa quarante et unième réunion, de l'évolution de la mobilisation des ressources, en présentant un plan de mobilisation commun et complet pour financer le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités dans sa totalité.

4. Toujours à sa quarantième réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au suivi du segment thématique de sa trente-neuvième réunion, le Conseil a notamment prié les États Membres : a) d'investir dans des systèmes de santé et des services de proximité, selon qu'il convient, et dans des systèmes de protection sociale qui tiennent compte du VIH, afin de répondre aux besoins des personnes de plus de 50 ans qui vivent avec le VIH ou qui sont exposées au risque d'infection par le VIH, en renforçant la couverture sanitaire universelle, notamment dans le domaine de la santé mentale, en promouvant les droits de l'homme et en dotant les travailleurs sociaux et le personnel médical des connaissances et des compétences nécessaires ; b) d'améliorer les systèmes de collecte et de suivi, en vue de fournir des informations stratégiques sur les personnes de plus de 50 ans qui vivent avec le VIH ou qui sont exposées au risque d'infection par le VIH ; et c) de continuer d'œuvrer pour des interventions structurelles, notamment des réformes politiques qui visent à éliminer les obstacles et à améliorer l'accès à des services de santé intégrés, y compris dans le domaine de la santé mentale, à des informations complètes sur la prévention du VIH

¹ Les décisions, recommandations et conclusions formulées par le Conseil de coordination du Programme à ses réunions peuvent être consultées à l'adresse www.unaids.org.

et d'autres maladies sexuellement transmissibles, notamment au moyen de l'éducation sexuelle, à une protection sociale et à des programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes de plus de 50 ans qui vivent avec le VIH ou qui sont exposées au risque d'infection par le VIH.
